

Adresse de la commune de Bourg (Bec-d'Ambès) qui remercie la Convention qui a fait justice des monstres, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Bourg (Bec-d'Ambès) qui remercie la Convention qui a fait justice des monstres, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 259;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28114_t1_0259_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

châtiment pour jamais, serve d'exemple à la postérité, que la guillotine soit en permanence et que l'exécuteur des jugements criminels ne la débarrasse que lorsqu'il n'y aura plus de traîtres et conspirateurs, de fédéralistes et de malveillants sur le sol de notre chère liberté; nous vous prions de continuer de rester ferme à votre poste jusqu'à son entier affermissement. Ce vœu est celui de tous les citoyens de la commune de Chenay, chef-lieu de canton, district de Saint-Maixent, département des Deux-Sèvres. La municipalité et le comité de surveillance, tous pénétrés du même sentiment ne forment ensemble qu'une société de frères et d'amis.

Vive toujours la République une et indivisible, vive la Montagne, le Comité de salut public et celui de sûreté générale.»

CREPEAUX, ANDRAULT, GUIOCHON, MARTIN, GUE-
NIGAULT, PRINCHARD, QUÉRINEAU, ROY, BERTON,
MARTIN, ROUGIER, MORINON, BÉLINIER, GUIO-
CHON, MOUCHE, MANGOU.

XXX

[*La comm. de Bourg, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens représentants du peuple,

Ils ont donc cessé de vivre ces conspirateurs scélérats qui, sous le manteau du patriotisme, travaillaient dans l'ombre à sapper les fondements de notre République! Les infâmes, ils ne feignaient d'embrasser la cause du peuple, que pour l'étouffer avec plus de succès! Heureusement votre surveillance active, infatigable, a pénétré leurs patricides complots et le glaive national en faisant justice de ces monstres, en a pour jamais purgé la terre. Grâce immortelles vous en soient rendues et puissent comme eux promptement disparaître tous ceux qui seraient assez lâches pour donner des regrets à leur perte.

Continuez, Citoyens représentants, à mériter de plus en plus, la reconnaissance d'une nation qui vous devra son bonheur et qui, électrisée par vos exemples, vous seconde de tout son pouvoir. Procurez lui une paix durable et n'abandonnez qu'à cette heureuse époque, les rênes du gouvernement que vous maniez d'une main aussi ferme qu'expérimentée.

Quant à nous, Citoyens représentants, disposés à tout sacrifier pour le maintien de la liberté, de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la République, nous serons fidèles à nos serments, nous saurons mourir ou nous vivrons avec le titre glorieux de français libres et républicains.»

LABADIE (*maire*), MALLARD, BERNIARD, PELLETAN,
BARBIER, PASCAULT, B. DUPUY, LABOURDETTE,
JONDARD, DALEAU, MALLARD, LAFARGUE, DEMU-
RAY, THIBEAU, BLANC, DELUZE, LEYDET, BOYER
aîné, MARTIN jeune, MARTIN fils, PELLETAN,
DANJOY, MARTIN, LAFOSSE, FONPORIL, DUVERGER,
LATROUCHE, MURET, MARIONDESSOURCE.

(1) C 302, pl. 1092, p. 30. Bec-d'Ambès.

XXXI

[*La comm. de Maurecourt, à la Conv.; 23 germ. II*] (1)

« La commune de Maurecourt considérant avec quelle adresse la Convention nationale a démêlé toutes les trames et déjoué tous les complots que des traîtres sous le masque du patriotisme avaient formés contre la liberté publique; considérant en outre avec quelle sagesse elle a su combiner les moyens et diriger toutes les forces que la nation a mise entre ses mains pour repousser les hordes d'esclaves dont se servent les tyrans de l'Europe pour nous remettre sous un joug, que nous abhorrons, a résolu d'une voix unanime de lui présenter cette adresse pour la féliciter de ses glorieux travaux et la prier en même temps de rester à son poste; jusqu'à ce qu'elle juge pouvoir le quitter sans compromettre le salut de la patrie ».

PARMENTIER.

XXXII

[*La comm. de Brignoles, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Législateurs,

La commune de Brignoles, département du Var, vient d'apprendre que vous avez déjoué une conspiration, qui s'était formée dans la capitale, pour attaquer la constitution que vous nous aviez donnée; bien suprême qui vous immortalisera à jamais; veuillez, nous vous conjurons, recevoir notre reconnaissance, des sollicitudes paternelles que vous prenez, pour nous conserver la liberté et l'égalité, don précieux duquel nous n'aurions jamais joui, si notre tyran n'eût succombé sous le glaive de la loi.

Vous ferez cesser, Législateurs, tout espoir aux tyrans coalisés si la République une indivisible, obtient la faveur de vous voir continuer vos glorieux travaux, jusqu'à une paix stable, qui vous rendra à jamais mémorable et fera le bonheur de nous tous.»

ROSSOLLIN (*maire*), BOYER, BARBARROUX, ALLARD,
ROUX, BERNION, BOYER, BARBARROUX.

XXXIII

[*La comm. de Beaune, à la Conv.; 23 germ. II*] (3).

« Il est donc vrai, Représentants, des hommes profondément pervers, pétris d'orgueil, avides

(1) C 302, pl. 1092, p. 31. Départ. de Seine-et-Oise.

(2) C 302, pl. 1092, p. 32.

(3) C 302, pl. 1092, p. 33.